

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-531 DU 20 SEPTEMBRE 2004
Chargeant **Monsieur Daniel TAWEMA,**
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de la Décentralisation de l'intérim de
Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat,
Chargé de la Défense Nationale pour
compter du 19 septembre 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003 - 209 du 12 janvier 2003 portant composition du gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 19 septembre 2004, **Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation** est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur **Pierre OSHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2004.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 - SGG 4 AUTRES
MINISTRES 20 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.